

Séance du lundi 04 mars 2024

Date de la convocation: 28/02/2024

Membres en exercice : 15 *L'an deux mille vingt-quatre et le quatre mars à 18 heures 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert GAY,*

Présents : 13 **Présents :** Robert GAY, Didier CONSTANS, Marilynne RICHAUD, Jean Louis RE, Annie RUELLAN, Françoise BRENOT, Daniel ROBERT, Sylvie ESTEVES, Marion ISNARD, Julien GIRAUD, Thomas DOUSSOULIN

Votants: 14 **Représentés:** Martine BENSO, Bruno MALGAT, Lydia FENOY

Excusés: Olivier PARDIGON

Absents:

Secrétaire de séance: Marilynne RICHAUD

Objet : Avenant 1 lot 1 MAPA Chapelle - DE 2024 017

Monsieur le Maire rappelle que les conseillers municipaux avaient validés l'avenant n°1 pour le lot 1 dans le cadre des travaux de rénovation partielle de la chapelle Ste Baume qui sont en cours. Il indique qu'une erreur de montant a été constaté dans le montant de l'avenant relatif à la création d'un vitrail supplémentaire et donc le montant est de 732€ HT au lieu de 610€ HT.

Monsieur le Maire indique que la CAO s'est réunie le 4 mars 2024 et a validé l'avenant n° 1 d'un montant de 31 685.48€ HT représentant une augmentation de 31.20% par rapport au prix du marché initial.

Avec cet avenant le prix du marché pour le lot n° 1 sera donc de 133 246.37€ HT soit 159 895.64€ TTC.

Monsieur le Maire indique que la présente délibération remplacera la délibération n° 2024-004 du 5 février 2024.

Après avoir entendu l'exposé présenté par monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- **Accepter** l'avenant n° 1 pour le lot N°1 d'un montant de 31 685.48€ HT représentant une augmentation de 31.20% du marché initial.
- **Autoriser** monsieur le Maire à signer les avenants au marché public à procédure adaptée pour les travaux de la chapelle Ste Baume présentés.
Dire que les crédits seront prévus au budget.

La secrétaire de séance

Marilynne RICHAUD

Le Maire

Robert GAY

RF Sous-préfecture de FORCALQUIER
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/03/2024 004-210401238-20240304-DE_2024_017-DE

Séance du lundi 04 mars 2024

Date de la convocation: 28/02/2024

Membres en exercice : 15 *L'an deux mille vingt-quatre et le quatre mars à 18 heures 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert GAY,*

Présents : 13 **Présents :** Robert GAY, Didier CONSTANS, Marilyne RICHAUD, Jean Louis RE, Annie RUELLAN, Françoise BRENOT, Daniel ROBERT, Sylvie ESTEVES, Marion ISNARD, Julien GIRAUD, Thomas DOUSSOULIN

Votants: 14 **Représentés:** Martine BENSO, Bruno MALGAT, Lydia FENOY

Excusés: Olivier PARDIGON

Absents:

Secrétaire de séance: Marilyne RICHAUD

Objet : Avenant 1 MAPA travaux rénovation énergétique mairie et salle polyvalente - DE 2024 018

Monsieur le Maire indique que dans le cadre des travaux pour la rénovation énergétique de la mairie et de la salle polyvalente il est nécessaire de prévoir des avenants pour les lots ci-après. Il rappelle que la CAO est saisie pour les avenants supérieurs à 5%. Monsieur le Maire informe les membres présents que la CAO s'est réuni le lundi 4 mars et a validé les avenants ci-dessous.

• **Lot 2 : Couverture, zinguerie, maçonnerie**

Dans le cadre des travaux il est nécessaire de :

- Rénover l'auvent d'entrée,
- Refaire la façade de l'entrée,
- Déposer la boîte aux lettres actuelle
- Créer une ventilation supplémentaire pour le vide-sanitaire.

Ces travaux d'un montant HT de 14 696.31HT représente une augmentation du marché de 11.45%. Monsieur le Maire demande à la CAO de valider ces travaux qui n'avaient pas été prévus lors de l'établissement du marché mais qui sont indispensables pour la finalisation des travaux.

Le nouveau montant du marché pour le lot N° 2 sera donc de 143 078.50€ soit un montant TTC de 171 694.17€

RF Sous-préfecture de FORCALQUIER
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/03/2024 004-210401238-20240304-DE_2024_018-DE

- **Lot 9 : Electricité, courants faibles**

Dans le cadre des travaux il s'avère nécessaire de prévoir :

- Un éclairage pour l'enseigne extérieure
- Ajout de fourreaux en attente pour la salle polyvalente
- Attentes pour l'installation d'un vidéo-projecteur dans la salle des mariages
- Une sonde pour câble chauffant existant du chéneau encastré
- Encastrement des réseaux électriques et remplacement d'une prise RJ45 dans le bureau du maire

Le coût de ses travaux est de 2 254.00HT correspondant à une augmentation du lot de 7.04%.

Le nouveau montant du marché pour le lot 9 sera donc de 34 274.00€ HT soit 41 128.77€ TTC.

Monsieur le Maire souhaite, à titre d'information présenter les autres travaux supplémentaires qui seront réalisés mais qui ne nécessitent pas l'avis de la CAO

- **Pour le lot 6 : Sols souples et carrelage**

Dans le cadre des travaux de mise en accessibilité il est indispensable de remplacer le tapis d'entrée en réalisant un ragréage sur l'emplacement de ce dernier. Le coût des travaux complémentaires est de 574.50€ HT représentant une augmentation de 4.62%. Le nouveau montant du marché pour le lot 6 sera donc de 13 014.76€HT soit 13 572.60€ TTC

Pour le lot 8 : Serrurerie

Monsieur le Maire précise que ce dossier n'a pas l'obligation de passer par la CAO. Il rappelle que le lot était infructueux et le choix a été réalisé par une consultation d'artisan par mail. Monsieur BAFFRAY avait obtenu la réalisation de ce lot. Monsieur le Maire indique que des travaux supplémentaires ont été demandés pour un montant 1341.50€ HT. Il s'agit de l'habillage des joints de dilatation et la réalisation d'un caisson d'habillage en tôle avec enseigne MISON réalisé en découpe laser pour finaliser l'entrée de la Mairie. Ces travaux supplémentaires représentent une augmentation de 51.82% par rapport au devis initial.

Le nouveau montant du marché pour le lot N° 8 sera donc de 3 881.50€ HT soit 4658.28€ TTC

RF Sous-préfecture de FORCALQUIER
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/03/2024 004-210401238-20240304-DE_2024_018-DE

Après avoir entendu l'exposé présenté par monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de

- Valider les avenants aux travaux présentés ci-dessus
- Autoriser monsieur le Maire à signer tous les documents en lien avec ce dossier

La Secrétaire de Séance

Marilyne RICHAUD



Le Maire

Robert GAY



RF Sous-préfecture de FORCALQUIER
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/03/2024 004-210401238-20240304-DE_2024_018-DE

Séance du lundi 04 mars 2024

Date de la convocation: 28/02/2024

Membres en exercice : 15 *L'an deux mille vingt-quatre et le quatre mars à 18 heures 30*
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert GAY,

Présents : 13 **Présents :** Robert GAY, Didier CONSTANS, Marilyne RICHAUD, Jean Louis RE, Annie RUELLAN, Françoise BRENOT, Daniel ROBERT, Sylvie ESTEVES, Marion ISNARD, Julien GIRAUD, Thomas DOUSSOULIN

Votants: 14 **Représentés:** Martine BENSO, Bruno MALGAT, Lydia FENOY
Excusés: Olivier PARDIGON
Absents:

Secrétaire de séance: Marilyne RICHAUD

Objet : Prêt Relais la Silve - DE 2024 019

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal les élus avaient validé la réalisation d'un prêt relais pour les travaux de rénovation de l'ancienne école de la Silve et de création d'un accueil de jour pour des personnes atteintes de maladies neuro dégénératives d'un montant de 250 000€ avec un remboursement du capital dans deux ans. L'Agence France Locale a fait une proposition sur 3 ans avec la possibilité de remboursements anticipés sans frais supplémentaire car actuellement le taux d'emprunt sur 3 ans est moins élevé que sur 2 ans (3.4% contre 3.75 % la semaine dernière.).

Monsieur le maire propose à son conseil municipal de réaliser un prêt relais de 270 000€ sur 3 ans avec la possibilité de réaliser des remboursements anticipés sans frais afin de faire l'avance des subventions et du FCTVA.

Monsieur le Maire propose donc à son conseil municipal d'annuler la délibération N° 2024-010 du 5/02/2024 et de la remplacer par la présente.

Il donne les caractéristiques de l'emprunt sélectionné :

- Montant du contrat de prêt : 270 000 EUR (Deux-cent soixante-dix mille Euros)
- Durée Totale : 3 ans
- Mode d'amortissement : In fine avec paiement trimestriel des intérêts
- Taux Fixe : 3.66%
- Base de calcul des intérêts : Base Exact/360
- Commission d'engagement : Néant
- Frais de dossier : Néant
- Indemnité de remboursement anticipé : Néant

Après avoir entendu l'exposé présenté par monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- **Autoriser** la réalisation d'un emprunt relais d'un montant de 270 000€ pour les travaux de rénovation de l'ancienne école de la Silve pour la de création d'un

RF Sous-préfecture de FORCALQUIER
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/03/2024 004-210401238-20240304-DE_2024_019-DE

accueil de jour pour des personnes atteintes de maladies neuro dégénératives pour une durée de 3 ans, selon les caractéristiques détaillées ci-dessus.

- Autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment le contrat d'emprunt. Il est l'habilité sans autre délibération et à son initiative, à réaliser toutes les formalités, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et reçoit tous pouvoirs à cet effet
- Dire que l'emprunt sera inscrit au budget général lors du vote du budget

La secrétaire de séance

Marilyne RICHAUD



Le Maire

Robert GAY



RF Sous-préfecture de FORCALQUIER
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/03/2024 004-210401238-20240304-DE_2024_019-DE

Séance du lundi 04 mars 2024

Date de la convocation: 28/02/2024

Membres en exercice : 15 *L'an deux mille vingt-quatre et le quatre mars à 18 heures 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert GAY,*

Présents : 13 **Présents :** Robert GAY, Didier CONSTANS, Marilyne RICHAUD, Jean Louis RE, Annie RUELLAN, Françoise BRENOT, Daniel ROBERT, Sylvie ESTEVES, Marion ISNARD, Julien GIRAUD, Thomas DOUSSOULIN

Votants : 14 **Représentés:** Martine BENSO, Bruno MALGAT, Lydia FENOY

Excusés: Olivier PARDIGON

Absents:

Secrétaire de séance: Marilyne RICHAUD

Objet : Prêt Relais travaux mairie et salle polyvalente - DE 2024 020

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal les élus avaient validé la réalisation d'un prêt relais pour les travaux de rénovation de la mairie et de la salle polyvalente d'un montant de 410 000€ avec un remboursement dans deux ans.

L'Agence France Locale (AFL) a fait une proposition sur 3 ans avec la possibilité de remboursements anticipés sans frais supplémentaires car actuellement le taux d'emprunt sur 3 ans est moins élevé que sur 2 ans (3.4% contre 3.75 % la semaine dernière.).

Monsieur le maire propose à son conseil municipal de réaliser un prêt relais de 410 000€ sur 3 ans avec la possibilité de réaliser des remboursements anticipés sans frais afin de faire l'avance des subventions et du FCTVA.

Monsieur le Maire propose donc à son conseil municipal d'annuler la délibération N° 2024-008 du 5/02/2024 et de la remplacer par la présente.

Les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant du contrat de prêt : 410 000 EUR (Quatre-cent-dix mille Euros)
- Durée Totale : 3 ans
- Mode d'amortissement : In fine avec paiement trimestriel des intérêts
- Taux Fixe : 3.66%
- Base de calcul des intérêts : Base Exact/360
- Commission d'engagement : Néant
- Frais de dossier : Néant
- Indemnité de remboursement anticipé : Néant

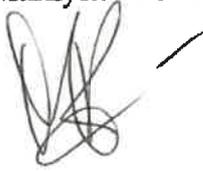
Après avoir entendu l'exposé présenté par monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

RF Sous-préfecture de FORCALQUIER
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/03/2024 004-210401238-20240304-DE_2024_020-DE

- **Autoriser la réalisation d'un emprunt relais d'un montant de 410 000€ auprès de l'AFL pour les travaux de rénovation énergétique de la mairie et de la salle polyvalente selon les caractéristiques présentées ci-dessus.**
- **Autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment le contrat d'emprunt. Il est l'habilité sans autre délibération et à son initiative, à réaliser toutes les formalités, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et reçoit tous pouvoirs à cet effet.**
- **Dire que l'emprunt sera inscrit au budget général lors du vote du budget**

La secrétaire de séance

Marilyne RICHAUD



Le Maire

Robert GAY



RF Sous-préfecture de FORCALQUIER
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/03/2024 004-210401238-20240304-DE_2024_020-DE

Séance du lundi 04 mars 2024

Date de la convocation: 28/02/2024

Membres en exercice : *L'an deux mille vingt-quatre et le quatre mars à 18 heures 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert GAY,*
15

Présents : 13 Présents : Robert GAY, Didier CONSTANS, Marilyne RICHAUD, Jean Louis RE, Annie RUELLAN, Françoise BRENOT, Daniel ROBERT, Sylvie

Votants: ESTEVES, Marion ISNARD, Julien GIRAUD, Thomas DOUSSOULIN
14

Représentés: Martine BENSO, Bruno MALGAT, Lydia FENOY

Excusés: Olivier PARDIGON

Absents:

Secrétaire de séance: Marilyne RICHAUD

Objet : Emprunt à la Caisse des dépôts - DE 2024 021

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que le conseil municipal du 5/02/2024 avait validé la réalisation d'un d'emprunt de 139 000€ pour les travaux de rénovation énergétique de la mairie et de la salle polyvalente. Monsieur le Maire précise que la Banque des territoires a fait la proposition la plus intéressante pour l'emprunt. Pour le financement de cette opération, monsieur le Maire propose de le réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations par un Contrat de Prêt composé d'une Ligne de Prêt pour un montant total de 139 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : Transformation écologique

Montant : 139 000 euros

Durée d'amortissement : 25 ans

Dont différé d'amortissement : 24 mois

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,40%

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Déduit (profil d'amortissement avec échéance prioritaire)

RF

Sous-préfecture de FORCALQUIER

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 05/03/2024

004-210401238-20240304-DE_2024_021-DE

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Après avoir entendu l'exposé présenté par monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de

- **Valider l'offre de la banque des territoires proposée ci-dessus**
- **Autoriser monsieur le Maire à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.**

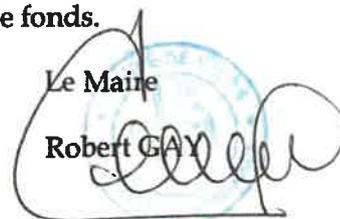
La secrétaire de séance

Marilyne RICHAUD



Le Maire

Robert GAY



RF Sous-préfecture de FORCALQUIER
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/03/2024 004-210401238-20240304-DE_2024_021-DE

Séance du lundi 04 mars 2024

Date de la convocation: 28/02/2024

Membres en exercice : 15
*L'an deux mille vingt-quatre et le quatre mars à 18 heures 30
 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence
 de Robert GAY,*

Présents : 13
Présents : Robert GAY, Didier CONSTANS, Marilyne RICHAUD, Jean
 Louis RE, Annie RUELLAN, Françoise BRENOT, Daniel ROBERT, Sylvie

Votants: 14
ESTEVES, Marion ISNARD, Julien GIRAUD, Thomas DOUSSOULIN

Représentés: Martine BENSO, Bruno MALGAT, Lydia FENOY

Excusés: Olivier PARDIGON

Absents:

Secrétaire de séance: Marilyne RICHAUD

Objet : Demande subvention travaux de sécurisation du Château - DE 2024 022

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'un des murs de la rampe d'accès au Château présente des fissures importantes. Afin de garantir la sécurité des visiteurs et promeneurs il est indispensable de réaliser des travaux de renforcement.

Monsieur le Maire indique que le coût des travaux est estimé à 15 000.00€ HT. Il indique que ce dossier a été retenu dans le cadre du contrat départemental de solidarité territoriale 2024-2026, aussi il propose de déposer une demande de subvention auprès du département pour ce dossier. Les travaux étant urgents il propose aux membres présents de solliciter une dérogation afin de pouvoir les commencer rapidement.

Le plan de financement proposé est le suivant :

• Département 80%	12 000.00€
• Autofinancement	3000.00€
• Montant total HT	15 000.00€
• TVA	3 000.00€
• Montant TTC	18 000.00€

Après avoir entendu l'exposé présenté par monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Autoriser la demande de subvention auprès du département selon le plan de financement proposé ci-dessus
- Solliciter une dérogation auprès du département afin de pouvoir commencer les travaux de sécurisation rapidement
- Autoriser monsieur le Maire à signer tous les documents en lien avec ce dossier.

La secrétaire de séance

Marilyne RICHAUD

Le Maire

Robert GAY



Séance du lundi 04 mars 2024

Date de la convocation: 28/02/2024

Membres en exercice : 15 *L'an deux mille vingt-quatre et le quatre mars à 18 heures 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert GAY,*

Présents : 13 **Présents :** Robert GAY, Didier CONSTANS, Marilyne RICHAUD, Jean Louis RE, Annie RUELLAN, Françoise BRENOT, Daniel ROBERT, Sylvie ESTEVES, Marion ISNARD, Julien GIRAUD, Thomas DOUSSOULIN

Votants: 14 **Représentés:** Martine BENSO, Bruno MALGAT, Lydia FENOY

Excusés: Olivier PARDIGON

Absents:

Secrétaire de séance: Marilyne RICHAUD

Objet : Avis sur la création d'une carrière au lieu-dit la Grande Ste Anne - DE 2024 023

Monsieur le Maire rappelle que le dossier complet relatif à la création d'une carrière au lieu-dit la Grande Sainte Anne sur la commune du Poët a été envoyé à l'ensemble des conseillers municipaux afin qu'ils puissent faire part de leurs questionnements ou observations. Il précise qu'une enquête publique est en cours. La commune de Mison doit émettre un avis sur ce dossier avant le 8 mars

En résumé le projet est le suivant :

La sablière du Buëch (SAB) souhaite réaliser un site annexe à celui situé sur la commune de Ventavon afin de prolonger son activité, pérenniser ses activités et maintenir les 22 emplois directs.

La nouvelle carrière est prévue sur des parcelles agricoles localisées en limite de la commune de Sisteron et aux abords de l'autoroute A51, au lieu-dit la Grande Ste Anne sur la commune du Poët.

Le projet indique que la carrière sera exploitée en dent creuse, à ciel ouvert, hors d'eau au moyen d'engins mécaniques exclusivement en période hivernale qui débutera « après la cueillette des fruits dans les vergers alentours et se terminera avant le début des premières floraisons des mêmes vergers (de fin octobre-début novembre à fin mars -début avril) ». La production annuelle moyenne est estimée à 225 000 tonnes

L'exploitation de la carrière a pour objectif de proposer un gisement de substitution similaire à celui de la carrière du Beynon, exploité par la même société sur la commune de Ventavon. Il est précisé qu'aucune autres activités ni installations ne seront présentes sur ce site. L'accès se fera via la RN1085 et par des pistes existantes ou à créer. La durée de l'exploitation est de 30 ans.

Le dossier indique que l'extraction des alluvions sera sur une profondeur de 25 m par trois gradins successifs descendants d'une hauteur totale de 5 m, puis deux fois 10 m pour atteindre le carreau final de la carrière. Les terres de découvertes seront stockées temporairement avant remise en place sur le fond de l'excavation au terme de chaque campagne annuelle d'exploitation.

Selon le dossier les surfaces exploitées seront remises en état afin de limiter l'impact sur l'agriculture et l'impact visuel du projet. Les surfaces en attente continueront d'être cultivées.

Les alluvions extraites seront acheminées par semi-remorques sur le site du Beynon.

RF Sous-préfecture de FORCALQUIER
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/03/2024 004-210401238-20240304-DE_2024_023-DE

Après discussions le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable au projet mais avec les conditions suivantes :

- La commune de Mison et ses représentants veilleront tout au long des 30 ans d'exploitation à ce que la société SAB respecte les engagements écrits par Mr PARA de ne faire aucun stockage ou dépôt des matériaux extraits de la carrière sur les terrains à proximité directe de celle-ci ou tout autre terrain appartenant à monsieur PARA ou à une de ses SCI sur la commune de Mison
 - Evidemment et de l'aveu même de l'exploitant, cette activité est génératrice de poussières. C'est pour cette raison qu'il a prévu une période d'extraction réduite à l'hiver afin de ne pas nuire à l'activité d'arboriculture. En complément, le conseil municipal demande que des mesures de poussières soient réalisées avant le commencement de l'exploitation puis régulièrement dès le début du cycle d'exploitation sous des vents de courant Nord et Est, et pendant toute sa durée soit 30 ans. Ces mesures seront réalisées sur l'habitation la plus proche du site d'exploitation située sur notre commune et au quartier Tirasse.
 - De même, des mesures du bruit seront effectuées, avant le début de l'exploitation, puis pendant tout le cycle d'extraction au niveau des maisons les plus proches et du quartier des Grandes Blaches, de Tirasse, de Bramafan et de La Silve.
 - Toutes les mesures réalisées devront être transmises systématiquement à la commune.
 - Qu'il n'y aura pas, comme indiqué dans la présentation, d'utilisation de Brise-roches.
- Que les services de l'état et des départements 04 et 05 nous confirment par écrit que le croisement d'accès à la Grande Saint Anne sur la D1085 qu'emprunteront pour entrer et sortir les 100 à 130 camions quotidiens est suffisamment dimensionné pour ce nouvel usage. Que ce trafic n'entraînera pas une dangerosité excessive pour les usagers qui empruntent cet itinéraire, en particulier les résidents Misonnais qui circulent au quotidien vers ou venant des Grandes Blâches

La secrétaire de séance

Marilyne RICHAUD



Le Maire

Robert GAY



RF Sous-préfecture de FORCALQUIER
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/03/2024 004-210401238-20240304-DE_2024_023-DE